

DCI SUR LA COMMANDE DES ASCT

**LA DIRECTION DE VOYAGEURS
FAIT MACHINE ARRIÈRE !**

Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

EXPLICATIONS

Début 2025, la CFDT Cheminots entamait deux démarches avec l'entreprise afin de faire respecter la réglementation du travail des ASCT de chaque activité. La première une DCI sur le périmètre de la SA Voyageurs, la seconde une demande de réunion de la commission de suivi de l'accord temps de travail au niveau du Groupe. Suite à la restitution de l'audit le 12 novembre et face à un désaccord profond, la CFDT Cheminots a été reçue une nouvelle fois en DCI.

© Adobe Stock

La restitution de cet audit a eu lieu le 12 novembre. Celui-ci est venu confirmer les alertes émises par la CFDT Cheminots depuis de nombreux mois !

Lors de cette réunion, la direction a présenté un plan d'action hors-sol et inacceptable, indiquant qu'il ne serait pas modifiable et que cette rencontre serait conclusive.

La CFDT Cheminots a donc déposé une DCI le 20 novembre pour exiger la mise en œuvre d'actions qui soient engageantes et concrètes pour les ASCT ! Suite à cette DCI, la direction revient en arrière et une Table Ronde sera organisée en janvier 2026 avec toutes les activités.

L'AUDIT A MIS EN LUMIÈRE DES ÉLÉMENTS TRÈS IMPORTANTS

- ▶ L'importance de la **stabilité des horaires** et la prise en compte des contraintes personnelles comme facteurs majeurs en matière de bien-être au travail ;
- ▶ Un volume très important de **JS ASCT modifiées**
- ▶ Une **multiplication des notifications** qui complexifie la priorisation des informations ;
- ▶ Une demande très forte des ASCT d'être **informés plus tôt** et de bénéficier de délais de réponses plus courts par rapport à leur **demande de congés** ;
- ▶ L'**absence d'indicateurs** permettant d'assurer un suivi réel des taux d'acceptation et du délai de **traitement des congés** isolés ainsi que du volume et de la fréquence des **modifications de commande** ;
- ▶ Une attente des ASCT pour une **proximité des services de commande** mais également une préférence très marquée pour un mode de commande oral plutôt que par SMS ou par mail.

LA CFDT CHEMINOTS REVENDIQUE UN PLAN D'ACTION ENGAGEANT ET CONCRET

UN VÉRITABLE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL ET DE L'IMC : La direction doit cesser les déclarations d'intention et effectuer des contrôles réguliers et partagés avec les représentants du personnel quant au respect de la réglementation du travail !

DES ENGAGEMENTS CONCRETS SUR LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE JS MODIFIÉES, NR, ET MH : Les diagnostics de l'audit mettent en avant un volume très important de JS modifiées. La direction doit s'engager sur des objectifs de réduction de modifications de commande !

AMÉLIORER LES DÉLAIS DE TRAITEMENT ET DE RÉPONSE AUX DEMANDES DE CONGÉS DES ASCT : Les délais de traitement et de réponse aux demandes de congés sont trop longs et la direction doit s'engager sur des objectifs clairs permettant d'améliorer les taux d'attribution !

REVOIR LES TEMPS FORFAITAIRES ET DÉFINIR UNE PROCÉDURE POUR LES FAIRE ÉVOLUER : Les temps forfaitaires prévus pour effectuer les différentes tâches commandées dans la JS ne sont pas toujours suffisants. Ils doivent être recalculés et mis à jour régulièrement !

DÉCOMPTER LE TEMPS DE TRAJET POUR SE RENDRE SUR LES LIEUX DE COUCHAGE ÉLOIGNÉS : Pour la CFDT Cheminots, il est illégal de ne pas décompter le temps de trajet pour se rendre sur un lieu de couchage éloigné ! La direction doit revoir sa position rapidement !

REDONNER PLUS DE PROXIMITÉ AUX SERVICES DE COMMANDE AVEC LES ASCT : Les ASCT sont attachés à la proximité des services de commande et la direction doit revoir les organisations des bureaux de commande et remettre des GM sur le terrain !



Pour aller plus loin
Pour consulter la DCI, scannez ou
cliquez sur ce QR code



Pour aller plus loin
Pour consulter le RCC, scannez ou
cliquez sur ce QR code

